

VOL. I.—No. 24.

MONTREAL, JEUDI, 16 JUIN, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

G A L E R I E N A T I O N A L E.

L'HON. AUGUSTE NORBERT MORIN.

Arrêtons nous, avec respect, devant une de ces vies illustres que l'histoire devrait écrire en lettres d'or, et qui forment comme des oasis où le cœur et l'esprit aiment à se rafraîchir. Lorsqu'on examine de près tous ces astres brillants qui illuminent et glorifient l'humanité, on y voit toujours, avec peine et tristesse, quelque tache qui ternit l'éclat et la splendeur; on est constamment partagé entre l'admiration et le désenchantement, à la vue de tant de grandeur et de faiblesse réunies dans l'homme. Mais ici tout est pur et brillant; tout est digne d'éloge; les défauts même sont des qualités.

Si la véritable grandeur consiste dans l'alliance de la vertu et du talent, dans l'amour et la pratique du bien, nul parmi nous ne fut plus grand que l'hon. Auguste Norbert Morin.

Il est né, le 12 Octobre 1803, à St. Michel de Bellechasse, d'une respectable famille de cultivateurs. Il manifesta dès son bas âge les heureuses dispositions de son cœur et de son esprit, la richesse de son caractère. Son cours d'études au Séminaire de Québec fut brillant; ses condisciples et professeurs reconnurent facilement en lui l'étoffe d'un savant et d'un patriote. Propre à tout, plein d'aptitudes pour les lettres, la philosophie et les sciences abstraites, on ne savait ce qu'on devait le plus admirer en lui, de ses talents ou de ses vertus.

Le travail était pour lui une véritable jouissance; il ne s'y arrachait qu'avec peine. Il apprit l'hébreu, la nuit, à la lueur blafarde d'une lampe, dont les rayons le trahirent souvent en dirigeant de son côté le surveillant du dortoir, qu'il croyait endormi. Cette passion nocturne pour l'hébreu lui valut plusieurs fois des pensums; il les méritait bien.

Lorsqu'il acheva ses études on était au fort de la lutte entre l'oligarchie anglaise et le patriotisme canadien-français; M. Papineau était le demi-Dieu de la population qu'il protégeait et honorait de son éloquence. Ses accents énergiques trouvèrent un puissant écho dans l'âme impressionnable et dévouée de la jeunesse du temps dont M. Morin était le représentant le plus remarquable.

Après avoir quelque temps hésité entre la soutane et la robe de l'avocat, qui toutes deux avaient des attraites pour sa nature généreuse et convenaient à ses aspirations et à ses aptitudes, il s'était décidé à étudier le droit.

Pauvre, timide et modeste, tout imprégné de sentiments d'honneur et de religion; possédé du désir de faire du bien et de se rendre utile à la société, à son pays, il éprouva des inquiétudes en face des incertitudes de l'avenir.

Mais, l'instruction était rare à cette époque et ceux qui faisaient la lutte contre la tyrannie avaient besoin d'aide; ils se

et gagna l'estime et l'admiration de tous ceux qui le connurent par la chaleur de son patriotisme, la sincérité de ses convictions et la sévérité de ses mœurs. Complètement absorbé par le travail et les choses utiles et sérieuses, étranger aux amusements et aux plaisirs de la jeunesse, il avait d'abord effrayé les consciences faciles et les caractères joyeux. Mais sa libéralité, sa douceur et sa bonne humeur l'entourèrent bientôt de sympathie.

Malgré les désagréments que sa timidité et sa gaucherie lui attireraient, il se pliait volontiers aux caprices de la société et se sacrifiait pour le plaisir et l'amusement des autres; il ne refusait même pas de payer le pourboire à ses amis, mais presque toujours il ne prenait rien lui-même.

Il savait toujours triompher de sa timidité en face d'un principe à défendre, d'un devoir à remplir.

M. le Juge Bowen ayant décidé que les Cours de Justice ne reconnaîtraient que les brefs écrits en langue anglaise, le jeune Morin, qui n'était encore qu'étudiant, lui écrivit, sous forme de brochure, une lettre énergique pour revendiquer les droits de la langue française devant les tribunaux du Bas Canada. Cette lettre eut du retentissement; elle révéla que le Bas Canada pouvait compter sur une forte intelligence de plus et une belle plume pour défendre ses droits et ses libertés. Le hasard voulut que plus tard le jeune clerc avocat de 1825 siégea sur le premier Banc du pays à côté de celui auquel il avait osé adresser des plaintes et des remontrances. Le temps a de curieux caprices, et la Providence fait de singuliers rapprochements.

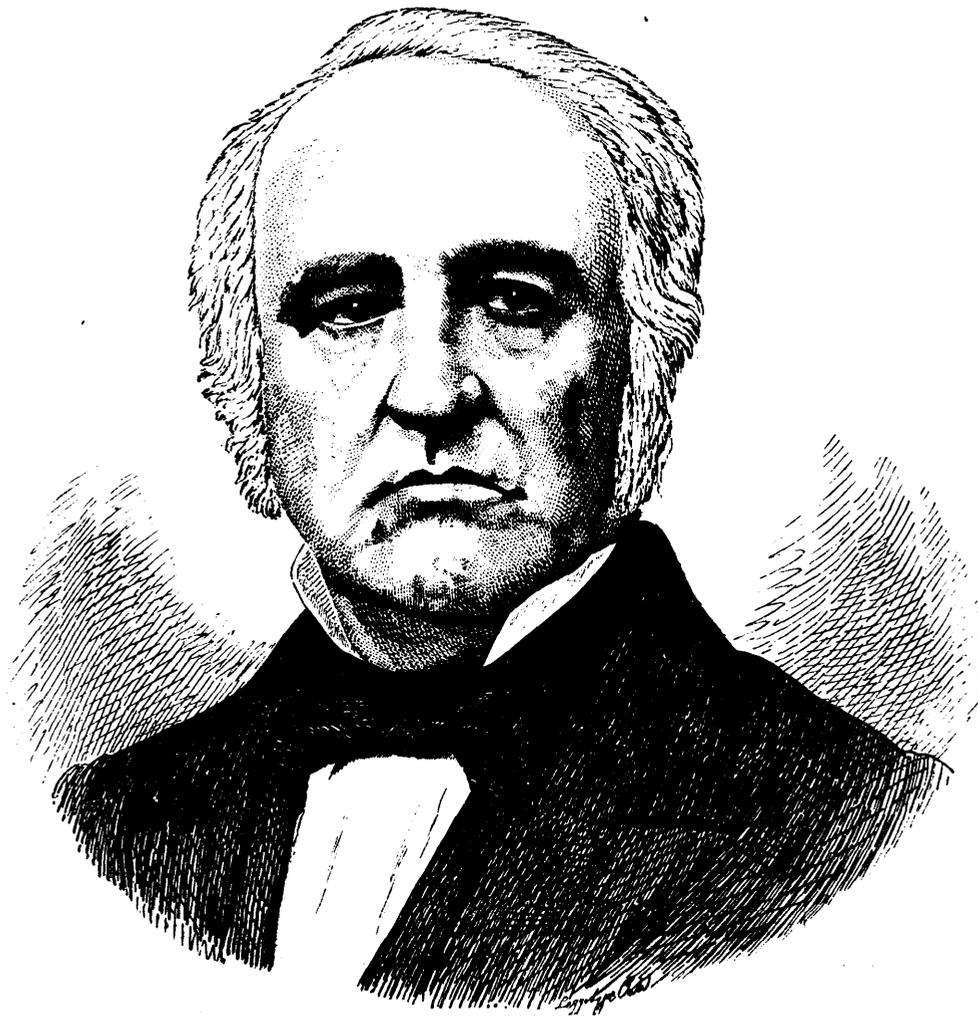
En 1826, MM. Duvernay, Viger et quelques autres citoyens éminents de Montréal, voulant avoir un organe puissant digne de leur cause et de leur courage, fondèrent la *Minerve* dont ils confièrent la rédaction à M. Morin.

J'ai rencontré avec plaisir le prospectus de la *Minerve* dans un petit journal que M. le juge

Charles Mondelet, alors avocat à Trois-Rivières, avait fondé sous le nom symbolique d'*Argus*, et qu'il rédigeait avec une vivacité et une vigueur redoutables. L'*Argus* qui avait salué avec joie, comme tout le pays, la naissance de la *Minerve*, annonçait, quelques semaines après, son trépas dans une jolie pièce de vers qui se terminait par ces mots:

"Adieu donc mes chers compagnons
Jusqu'à la résurrection."

Un an plus tard, pendant l'élection de M. Papineau et de M. Magill, dans Montréal Est, l'*Argus*, mort à Trois-Rivières,



L'HON. AUGUSTE NORBERT MORIN.

hâtaient d'enrôler sous leur drapeau tous les talents, aussitôt qu'ils paraissaient.

Il y avait alors à Montréal deux hommes remarquables, dont nous aurons occasion de parler plus tard, qui ne négligeaient aucune occasion de fortifier et de glorifier la cause nationale qu'ils défendaient avec tant de courage; c'étaient MM. D. B. Viger et Duvernay. Ils appelèrent le jeune Morin à Montréal qui était, alors, comme aujourd'hui, le centre du mouvement politique, et le prirent sous leur protection.

Il se livra à l'étude du droit et de la politique avec ardeur